

## Si vous êtes inscrit dans l'enseignement supérieur pour la prochaine rentrée :

### ATTENTION : CHANGEMENT OBLIGATOIRE D'ORGANISME DE GESTION !

Le changement de statut de lycéen à étudiant engendre un changement de centre de sécurité sociale. Vous ne dépendrez plus de la Sécurité Sociale de vos parents mais d'une Sécurité Sociale Etudiante.

### QU'EST-CE QUE LA SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE ?

- une obligation pour près de 80 % des étudiants ;
- une condition pour valider votre inscription administrative dans l'enseignement supérieur (article R381-4 du code de la Sécurité Sociale) ;
- l'organisme qui rembourse vos dépenses de santé.

La gestion de la Sécurité Sociale est déléguée aux mutuelles étudiantes.

Il existe deux mutuelles étudiantes :

- La LMDE centre 601,
- La SMEREB centre 617 (SMERRA-SMECO-MGEL-SMENO-SMEBA-VITTAVI-MEP).

L'affiliation à la Sécurité Sociale Etudiante sera une démarche obligatoire.

### Attention : Ne pas confondre avec votre mutuelle complémentaire.

Libre à vous d'en avoir une ou pas et dans l'organisme que vous souhaitez.

### QUI EST CONCERNÉ PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE ?

Votre affiliation à la sécurité sociale étudiante dépend de votre âge et de la profession de vos parents. Elle peut être gratuite ou payante selon votre situation (la cotisation 2014/2015 s'élevait à 213 € par arrêté ministériel).

Le tableau ci-joint vous permettra, en fonction de ces deux critères, de déterminer votre situation.

Profession du parent qui vous couvrait jusqu'alors ↓	16/19 ans *	20/21 ans *	22/28 ans*
	* Age atteint entre le 1 <sup>er</sup> octobre de l'année universitaire concernée et le 30 septembre de l'année suivante		
<b>Salariés ou assimilés :</b> - Salariés du secteur privé - Fonctionnaire - Agent de collectivité territoriale, Exploitant et Salarié agricole, couverts par la CPAM, la MSA, la MGEN, la MNH, la MG etc...	<b>Sécurité Sociale Etudiante <u>OBLIGATOIRE</u> et gratuite pour TOUS</b>	<b>Sécurité Sociale Etudiante <u>OBLIGATOIRE</u> et gratuite pour les Boursiers</b>	<b>Sécurité Sociale Etudiante <u>OBLIGATOIRE</u> et gratuite pour les Boursiers</b>
<b>Travailleurs non salariés :</b> Artisan, Commerçant, Profession libérale	<b>Maintien de la Sécurité Sociale des parents</b>	<b>Sécurité Sociale Etudiante <u>OBLIGATOIRE</u> et gratuite pour les Boursiers</b>	<b>Sécurité Sociale Etudiante <u>OBLIGATOIRE</u> et gratuite pour les Boursiers</b>
<b>Régimes spéciaux :</b> Salariés EDF/GDF/RATP, des Mines, Militaire, Clerc ou employé de notaire, Sénat, CCI Paris, Caisse des Français à l'étranger à Rubelles (77)	<b>Maintien de la Sécurité Sociale des parents</b>	<b>Sécurité Sociale Etudiante <u>OBLIGATOIRE</u> et gratuite pour les Boursiers</b>	<b>Sécurité Sociale Etudiante <u>OBLIGATOIRE</u> et gratuite pour les Boursiers</b>
<b>Autres régimes spécifiques :</b> Assemblée nationale élus et agents, Port autonome de Bordeaux, Marine marchande.	<b>Maintien de la Sécurité Sociale des parents</b>	<b>Maintien de la Sécurité Sociale des parents</b>	<b>Sécurité Sociale Etudiante <u>OBLIGATOIRE</u> et gratuite pour les Boursiers</b>
SNCF Fonctionnaires internationaux (ONU, OMS...)	<b>Maintien de la Sécurité Sociale des parents</b>	<b>Maintien de la Sécurité Sociale des parents</b>	<b>Maintien de la Sécurité Sociale des parents</b>

## DATE D'EFFET :

A partir du 1<sup>er</sup> octobre, vous serez remboursé par la Sécurité Sociale Etudiante pour vos dépenses de santé.

## COMMENT CHOISIR SON CENTRE DE SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE ?

<b>SMEREB</b>  * Pour leur écrire 3 rue Metz Juteau 90000 Belfort ou  22 rue Ronchaux 25000 Besançon  * Téléphone : 03 84 55 02 95 pour Belfort  03 81 81 36 38 pour Besançon  ou 04 72 76 70 76 jusqu'à 20h  Mail : <a href="mailto:smereb90ac@uitsem.com">smereb90ac@uitsem.com</a> pour Belfort  ou <a href="mailto:smereb25@uitsem.com">smereb25@uitsem.com</a> pour Besançon  ou sur <a href="http://www.smereb.fr">www.smereb.fr</a>	  * Pour s'y rendre :  3 rue Metz Juteau 90000 BELFORT du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 3h30 à 18h  22 rue Ronchaux 25000 BESANCON, du Lundi au Vendredi de 13h30 à 18h.
<b>LMDE</b>  * Pour leur écrire TSA 11973 91097 LISSES CEDEX  * Téléphone : <u>0969 369 601</u> (France métropolitaine).  Mail : sur site <a href="http://ww.lmde.com">ww.lmde.com</a>	  * Pour s'y rendre :  3 rue Granvelle 25000 BESANCON  Lundi au Vendredi : de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

## COMMENT S'INSCRIRE + DOCUMENTS À RAPPORTER ?

Lors de votre rentrée, l'établissement scolaire vous donnera un « Cerfa » bleu intitulé « *Déclaration en vue de l'Immatriculation d'un étudiant* » aussi nommé « Cerfa L1205 ».

Après avoir renseigné vos données personnelles, il suffit d'écrire le nom de votre mutuelle étudiante dans la rubrique intitulée « *Section locale universitaire choisie pour le règlement de vos prestations de sécurité sociale* ».

Selon votre statut il faudra **obligatoirement joindre à votre cerfa bleu les documents suivants** :

- Numéro personnel de sécurité sociale
- RIB
- Chèque de cotisation 213€ (*montant fixé en juillet 2014 par l'URSSAF*) à l'ordre de l'agent comptable de votre établissement scolaire. Ou - Attestation conditionnelle ou définitive de bourse 2014/2015

**Chaque dossier devra être complet après l'intervention de la sécurité sociale étudiante.  
Il est recommandé de prévoir les documents et de contacter la LMDE et la SMEREB auparavant.**